

CTM du 21 janvier 2019

« Personne ne perdra son emploi »

Le DRH ne peut déjà plus se passer de nous! Sorties de réunion le jeudi, nous voilà reconvoquées dès le mardi suivant pour le lundi d'après. Outre l'épuisement de l'ordre du jour précédent (mais on se doute que ce ne sont ni le plan de formation ni les modifications de la déontologie de l'audit interne qui justifient un tel empressement), on tiquait surtout sur le « Point d'information : orientations sur l'organisation territoriale de l'Etat ». Ca résonnait avec les rumeurs précédemment évoquées de suppression des UD.

Unités départementales OTÉ1 de Direccte... ça fait combien ?

« Personne ne perdra son emploi. Il y aura des configurations de postes et de services qui vont évoluer. Il faudra regarder Direccte par Direccte, service par service. »

- Les futurs Services Economiques Régionaux (alias la mission Développement Economique post-plan social) restent au sein des Direcctes (confirmation)
- La Main d'Oeuvre Etrangère pourrait se voir retirer la mission de vérification du secteur en tension pour chaque demandeur se de titre, au profit d'une analyse globale par bassin d'emploi, qui serait transmise à la préfecture par la Direccte (« piste en cours d'expertise »)
- Les Services A la Personne, même logique : la ministre du travail, avec son pote de l'économie, se demandent si la mission d'habilitation des organismes non soumis à agrément est bien utile (« échanges non aboutis entre ministères » et rencontre SG/DGEFP la semaine prochaine)
- Les Services Régionaux de Contrôle [de la formation professionnelle] restent au sein de la Direccte et seront « redynamisés » au vu de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (confirmation);
- L'IAE, l'Emploi Adapté, la gestion des Parcours Emploi Compétence devraient être développés (« en réflexion ») pour participer au futur Service Public de l'Insertion, sur le modèle du Service Public de l'Emploi
- En administration centrale « pour le moment, rien ne bouge » (si on excepte quand même la création récente et catastrophique de France Compétences, avec des collègues qui se retrouvent actuellement sans poste)

Conclusion de la Secrétaire Générale (qui ravira les agent es concerné es) : « si on allège de la gestion dossier par dossier comme aux SAP et à la MOE, cela permettra de renforcer des services comme le SRC ».

Avec cette précision, au cas où on aurait oublié : « une fois que le schéma d'emploi de baisse de 2,5% par an est réalisé »

<u>Commentaire de Sud</u>: qu'on se rassure, rien ne part de la Direccte... des emplois seront supprimés dans certains services MAIS y aura bien de la place dans un autre service, selon la marotte du moment... et peut-être avec une mobilité géographique (ne serait-ce qu'un petit passage en Unité Régionale puisque la prochaine marotte serait le Service REGIONAL de Contrôle ...)

 $^{^{\}rm 1}$ Organisation Territoriale de l'Etat : habituez-vous, ça risque de nous occuper ces prochains mois

Et la suppression des Unités Départementales, alors ?

Ce qui ne change pas (oups oups oups c'étaient juste des erreurs dans le schéma de l'administration) :

- → Le lien fonctionnel Direccte / préfecture de département ne bouge pas
- → Le pôle CCRF reste en DDPP

Ce qui est acté par le Premier ministre, et fait consensus entre les deux ministres concernées (Travail et Solidarité et santé) :

Les services déconcentrés jeunesse, sports, vie associative, cohésion sociale (les DRJSCS en région et les DDCS en département) vont être supprimés et scindés en deux (avec un « petit » enjeu pour nos futur es collègues : la répartition de leur actuel budget commun (BOP 124) entre les deux):

- ➤ La partie jeunesse, vie associative et sports intégrerait les Rectorats (échelon de l'académie) et SDEN (échelon du département) avec des « délégations académiques à la jeunesse » -en lien avec une des marottes actuelles du gouvernement, le service national universel (avec en toile de fond le fait de faire perdre l'autonomie gagnée dans les années 60's-70's à ce qui relevait de « l'extrascolaire »)
- ➤ La partie cohésion sociale constituerait un nouveau Pôle des Direccte, en lien avec le pôle 3E (insertion sociale, hébergement, logement, protection des majeurs, personnes les plus en difficulté et les plus éloignées de l'emploi) en lien avec le « plan pauvreté » (avec en toile de fond l'idée d' « inclusion active », version polie de « bouge ton cul feignasse d'assisté·e »)

Ce qui n'est pas arbitré et l'objet de la baston entre ministres :

- → A ma droite, dans le camp Pénicaud: maintien des services départementaux de la Direccte en Unités Départementales de la Direccte (arguant notamment que l'inspection pose « un petit problème d'organisation » car elle ne peut pas être en Directions Départementales Interministérielles sous l'égide du préfet)
- → A mon autre droite, dans le camp du Premier ministre (ou des préfet es, ou les deux...): intégration des services départementaux de la Direccte en DDI, à l'instar des actuelles Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (respirez)

Et c'est pour quand, les décisions ? pour ajouter à la confusion, l'organisation de l'Etat fait aussi partie du « Grand Débat »... ou en tout cas c'est ce qu'on nous avance pour justifier qu'on ne sait pas si les décisions seront prises dans les prochaines semaines ou... aux calendes grecques.

Conclusion de la SG: « Personne ne perdra son emploi. Il y aura des configurations de postes et de services qui vont évoluer. Il faudra regarder Direccte par Direccte, service par service. »

<u>Pour Sud, tout ça n'a aucun sens</u>. On nous refait le coup du « Guichet Unique pour les Entreprises », mais cette fois avec les organismes d'insertion. Et tout en admettant que, de toute façon, comme sur l'emploi, il faudra continuer à jongler entre compétences de l'Etat (cohésion sociale), de la région (formation) et du département (action sociale).

On va rajouter un nouveau machin à la Direccte déjà pleine de bidules sans aucune réflexion sur la plusvalue réelle en termes de travail en commun dans la structure existante. Même si c'est toujours sympa de prendre le café ensemble ! **Et les effectifs ?** Les organisations syndicales ont quand même posé la question de l'effet –ou du but !- en termes d'effectifs, de mutualisations de services, de politique immobilière etc.

Réponse de la SG: « Les services supports feront l'objet de mutualisation. Il faudra regarder les personnes, en fonction de leurs compétences, des possibilités d'accompagnement. Ce sont vraiment des sujets. »

Réponse du DRH: « Il faut jouer des mutualisations comme possibilité de développement des compétences et de parcours professionnel, qu'il faudra accompagner, c'est un des éléments de la feuille de route que m'a donnée la SG. »

Sud, conquis par de tels propos et animé d'un esprit GPEC-friendly, a demandé (plusieurs fois mais gentiment) de geler les réorganisations en cours, à savoir la disparition du Développement Economique et les redécoupages des Unités de Contrôle, jusqu'à non seulement l'arbitrage de cette fumeuse histoire, mais encore les annonces AP2022 d'ici quelques mois (ah oui on avait failli les oublier celles-là, avec ces histoires de DDI...). Après trois réponses successives en mode dilatoire... la réponse est simplement Non. Du coup on fera de la GPEC mais à vue de nez, au fur et à mesure.

Aurianne COTHENET & Fanny LELIMOUZIN, pour SUD TAS

Prochain CTM ordinaire: le 12 mars